Membre du CSE (Comité Social et Economique d'une entreprise) - SSCT Santé et Sécurité au Travail

Format :
Présentiel

Durée :
3 jours / 21 h

Référence :
GES-MEM-1548

Type de formation :
Formation qualifiante

Public :
Membres du CSE / Commission Santé Sécurité et Conditions du Travail.
- Délégués syndicaux
- Représentants de proximité
- Salariés concernés par la Santé et la Sécurité au Travail (RH, Direction)

Participants : 2 à 12 membres du CSE

Personnes en situation de handicap :
Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez faire une formation ?
Merci de bien vouloir nous contacter en amont afin d'étudier ensemble vos besoins et les solutions les plus adaptées.

Objectifs de développement des compétences :
Appréhender les responsabilités des membres du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions du Travail.
Être capable de mener des visites et des enquêtes SSCT.
Utiliser des méthodes et outils dans l'analyse des risques professionnels.

Pré-requis :
Aucun

Compétences et méthodes pédagogiques :

Les prestations de formation sont assurées par des formateurs professionnels qui utilisent des moyens pédagogiques adaptés.
Dans le cadre de session intra entreprise, possibilité de travailler sur vos projets afin de répondre à vos besoins spécifiques. Supports de cours pédagogiques imprimés et/ou numérisés.

Répartition du temps (environ) :

Théorique 45%, Pratique 55%

Modalités d'évaluation :

1 - Questionnaire d'évaluation à chaud rempli par le stagiaire en fin de formation.
2 - Questionnaire d'évaluation à froid de la mise en oeuvre des compétences, rempli par le stagiaire environ 6 mois après la fin de formation.

- Exercices, tests d'évaluations (QUIZZ ou QCM ...).

Moyens techniques et pédagogiques :

En présentiel :
- Salle(s) de cours équipée(s) des moyens audiovisuels (vidéoprojecteur + écran) avec le matériel adapté à la formation. Pour cette formation, un ordinateur par stagiaire est nécessaire équipé du logiciel. Nous pouvons le fournir au besoin sur simple demande.
- Supports de cours pédagogiques imprimés et/ou numérisés.

A distance ou en formation mixte :
- Un ordinateur pour chaque stagiaire équipé d'une webcam, d'un micro, d'une connexion haut débit, du logiciel objet de la formation et ayant un outil de visio-conférence installé en amont.
- Support de cours numérique fourni par nos soins.

Assistance technique et pédagogique :

En présentiel : Assistance technique et pédagogique assurée par nos formateurs.

A distance ou en formation mixte :
L'assistance technique est assurée par nos équipes par mail ou par téléphone au 05 24 61 30 79.
Nos formateurs assurent l'assistance pédagogique en mode synchrone durant les face à face à distance.

NB :

Avec la fusion des instances représentatives du personnel, les membres du Comité Social et Économique ont aussi pour mission de veiller à la santé et à la protection des salariés.
Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (Art. L. 2315-18).

Modalité et délai d'accès à la formation :

Toutes nos formations sont réalisées à la demande et en fonction des souhaits de nos clients.
Nous pouvons également réaliser des formations sur-mesure à partir de programmes existants ou en construisant un programme spécifique à partir de vos objectifs.

Merci donc de bien vouloir nous contacter par courriel ou par téléphone afin de définir ensemble les dates et modalités de formation souhaitées.

Tarif :

Nous contacter pour devis personnalisés.

Programme de la formation

1. La Santé et la Sécurité au Travail dans les nouvelles instances CSE

La réforme des instances représentatives du personnel
Le statut protecteur des élus du CSE
La démarche préventive en matière de Santé et Sécurité au Travail
L'obligation de résultat de l'employeur en matière de protection des salariés

2. Les acteurs de la Santé, Sécurité et Conditions du Travail

Les acteurs internes
L'interlocuteur privilégié du CSE en charge de la prévention et de la sécurité
Les acteurs externes
Les moyens des acteurs en Santé, Sécurité et Conditions de Travail

3. Le rôle du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions du Travail

Les attributions du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions du Travail
Les consultations récurrentes et ponctuelles du CSE
Le rôle du référent en matière de lutte contre la harcèlement sexuel
Le fonctionnement du CSE en matière de Santé et Sécurité au Travail
Le point spécifique de la Commission SSCT
Les moyens du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail

4. L'évaluation des risques professionnels

Le cadre réglementaire des risques professionnels
Les 9 grands principes généraux de prévention
La prévention primaire : un enjeu prioritaire dans l'entreprise
Présentation des principaux risques professionnels
L'évaluation des risques professionnels et le DUERP
L'approche par le genre et les impacts différenciés

5. Les actions préventives en matière de risques professionnels

La visite périodique d'inspection des membres du CSE
La vigilance sur la discrimination et la différenciation de traitement Femmes/Hommes
La contribution de l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail
Les Droits d'Alerte du CSE
Le recours à un expert habilité / agréé

6. La réalisation d'une visite périodique

Travail préparatoire de la visite
Mise en situation dans les locaux de l'entreprise ou simulations
Analyse du déroulement de la mise en situation/simulations et axes d'améliorations

7. L'analyse des accidents professionnels

L'approche préventive de l'analyse des accidents de travail / Pyramide de Bird
La méthodologie des accidents de travail
L'organisation d'une enquête conjointe
L'élaboration des préconisations

Nous contacter :

Dominique Odillard : 05 24 61 30 79

Version mise à jour le 06/03/2024